

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 février 2021

Régulièrement convoqué le 18 février 2021

Le 25 février 2021 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE : Adjoints au Maire. Mme Danièle JALAT, M. Norbert GRAVES, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, Mme Pauline CABANE, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, M. Jean-Frédéric FABERT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent MILAZZO, Mme Catherine AUTAJON, M. Laurent LANFRAY, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Anne BELLE (pouvoir M. Philippe LHOTTELLIER), M. Laurent CHAUVEAU (pouvoir M. Karim OUMEDDOUR), Mme Demet YEDILI (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON)

**Secrétaire de Séance :** M. Nicolas DELOLY

**1.00 - ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

**Monsieur Julien CORNILLET, Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Le Conseil Municipal est informé qu'un Adjoint a présenté sa démission au Préfet et que celui-ci l'a acceptée. Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

En application du dernier alinéa de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 du même code, c'est à dire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour procéder au scrutin, il convient de constituer un bureau de vote composé :

- du Maire, Président,
- de 2 assesseurs, membres du Conseil Municipal,
- d'un secrétaire, membre du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-7 et suivants,

Vu la démission de Madame Sandrine MAGNETTE, 5<sup>ème</sup> Adjoint, en date du 09 février 2021, acceptée par Monsieur le Préfet de la Drôme par courrier en date du 22 février 2021 et reçu en Mairie le 22 février 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**DÉCIDE :**

**- DE DÉSIGNER LES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE :**

- M. Julien CORNILLET, Président,
- Mme Aurore DESRAYAUD, assesseur
- M. Laurent LANFRAY, assesseur
- M. Nicolas DELOLY, secrétaire

**- DE PROCÉDER À L'ÉLECTION D'UN ADJOINT** et d'en constater le résultat, à savoir que :

- Madame Pauline CABANE est élue 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

et de rendre publique cette élection par voie d'affiche dans les 24 heures.

**- DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de cinq (5) jours à partir de vingt-quatre (24) heures après l'élection.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures.

**POUR EXPÉDITION CONFORME**

Fait en Mairie, le 26 février 2021

Le Maire,

Julien CORNILLET

